

Date de dépôt: 16 avril 2007

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Elisabeth Chatelain, Hugo Zbinden, Christian Brunier, Antoine Droin, Carole-Anne Kast, Loly Bolay et Roger Deneys pour un encouragement des deux-roues à assistance électrique

Rapport de M. Eric Leyvraz

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a débattu la motion 1697 lors des trois séances du 6, 13 et 20 mars 2007, sous la direction de son estimé président M. Hugo Zbinden. Ont assisté aux trois débats MM. Yves Delacretat, directeur OCM et Christophe Genoud, secrétaire adjoint DT ; quant à M. Chris Monney, juriste OCM, il a participé à la discussion du 6 mars. Qu'ils en soient les trois remerciés, de même que M^{me} Caroline Martinuzzi, dont les procès-verbaux ont été parfaitement rédigés.

Séance du 6 mars

M^{me} Chatelain présente la motion dont l'idée vient d'un test effectué avec succès par l'ATE et du programme New Ride de Suisse Energie qui existe depuis 2001. La motion englobe les vélos et les scooters, mais ces derniers n'ont pas encore beaucoup de revendeurs. Les vélos électriques peuvent, eux, s'acheter dans de nombreux magasins, mais leur prix pose problème, variant de 3000 à 4000 F. Les moins chers viennent d'Asie, ce qui soulève des critiques écologiques et des questions sur le coût de la main-d'œuvre.

Un questionnaire a démontré que les utilisateurs de vélos électriques habitent hors des villes et roulaient avant en scooter ou en voiture. Le vélo électrique est bénéfique pour la santé, car il faut quand même pédaler ! C'est excellent pour les gens dans la quarantaine qui hésitent à se lancer avec ce mode de transport.

Un commissaire qui connaît les véhicules électriques rapporte que les batteries présentent des problèmes de durée d'utilisation et leur changement coûte cher.

La motionnaire indique que les batteries de vélos sont de plus en plus fiables et que l'ATE a procédé à une sélection de vélos. L'ATE ne possède pas d'intérêt dans cette démarche et il ne s'agit pas d'encourager des gens à abandonner le vélo pour passer à l'électrique !

Un commissaire indique être en faveur de la première invite, mais demande de revoir les autres invites. Les communes devraient aussi être concernées ; il est soutenu par un autre député. Et n'y a-t-il pas une sorte de discrimination à l'égard des simples cyclistes ?

Des associations sont sensibles à cette approche électrique et une subvention même modeste pourrait peut-être déclencher l'achat.

Séance du 13 mars. Audition de M^{me} Lorian Altweg, représentante romande de New Ride, et M. Zinder, délégué aux transports de la ville de Neuchâtel

M^{me} Altweg explique que Suisse Energie travaille avec de nombreux partenaires, dont Eco-car, pour faire connaître les technologies et les véhicules plus respectueux de l'environnement. New Ride soutient l'introduction sur le marché de deux-roues électriques et crée pour cela un réseau d'acteurs intéressés, avec au centre des communes (32 en Suisse pour le moment) qui s'engagent à mettre un point d'information sur les deux-roues électriques dans leur administration et organisent au moins trois expositions par an, avec le soutien de concessionnaires.

Une étude européenne a démontré que l'utilisation de deux-roues électriques diminue les émissions de CO₂, NO_x et PM10.

Il y a actuellement 10 000 véhicules électriques en Suisse. L'objectif de New Ride est d'en avoir 30 000 en 2010.

Une députée s'étonne qu'aucune commune genevoise n'adhère à ce programme. M^{me} Altweg précise que la plate-forme romande n'existe que depuis 2005, avant tous les documents étaient en allemand.

M. Zinder prend alors la parole et explique le rôle pionnier de Neuchâtel dans cet aspect de la mobilité durable. Cinq bornes électriques sont installées au centre-ville et sont principalement utilisées par les scooters, car pour les vélos un transformateur est nécessaire et, plutôt que de se déplacer avec, les utilisateurs de vélos électriques rechargent leur batterie à la maison ou sur leur lieu de travail.

New Ride constitue un label de qualité pour un vélo ou un scooter. Au début, la subvention était de 500 F, actuellement elle se monte à 300 F plus 100 F pour un casque. Il semble par contre qu'une personne intéressée par ce mode de locomotion achètera avec ou sans subvention, cette dernière doit être plus comprise comme une incitation.

Les commissaires ont ensuite la possibilité d'essayer quatre différents vélos électriques, excellente initiative de notre charmante motionnaire.

Petit compte rendu du rapporteur :

« Tiens, ça fait un bout de temps que je ne suis pas monté sur un vélo ! Après les explications du concessionnaire sur la petite merveille à 4000 F (pédaler enclenche le système, pour changer les vitesses il suffit de tourner la poignée). Je démarre, résolu à tester ce que la bête a dans le ventre. Je descends au frein la Treille et hop, demi-tour et maintenant l'épreuve de vérité : on remonte ! Je sais, je sais, je suis en sens interdit, mais c'est drôlement raide et je roule pour la collectivité... En vitesse 2, je me mets à pédaler tranquillement, pratiquement sans effort et j'avale l'obstacle comme dans un rêve, je monte à bonne vitesse, le sourire aux lèvres, pulsations cardiaques en haut de la pente : 72 ; je suis le roi de la montagne, un Virenque avec additifs ! Un doux sentiment de puissance m'envahit :

*Au-dessus des étangs, au-dessus des vallées,
Des montagnes, des bois, des nuages, des mers,
Par-delà le soleil, par-delà les éthers,
Par-delà les confins des sphères étoilées,
Mon esprit, tu te meus avec agilité... »*
(Charles Baudelaire, « Elévation »).

C'est chouette le vélo électrique !

Séance du 20 mars, discussion

Tout le monde a été enchanté des essais de vélos et l'organisatrice de l'événement en est remerciée.

Les échanges d'idées avec les concessionnaires démontrent que ces derniers ne comprennent pas le principe d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique, mais verraient mieux l'octroi d'un crédit d'énergie pour ces derniers. Pour certains commissaires, une subvention supplémentaire est mal venue et pourrait empêcher une adoption de la motion à l'unanimité.

Vu l'expérience neuchâteloise, la taille de notre canton et des vélos atteignant pour certains une autonomie de 100 km, l'installation de bornes coûteuses, utilisées surtout par des scooters, semble superflue.

Suite à ces points et avec l'accord des motionnaires, la commission décide d'une seule invite à cette motion, rédigée ainsi :

invite le Conseil d'Etat

« à faire connaître et à encourager l'achat et l'usage des deux-roues électriques en partenariat avec les communes »

Par 11 oui (3 S ; 2 Ve ; 1 PDC ; 2 R ; 2 UDC ; 1 MCG) et 2 abstentions (2 L), la commission décide du renvoi de la motion 1697-A ainsi modifiée au Conseil d'Etat et vous recommande, mesdames et messieurs les députés, de suivre sa conclusion.

P.-S. : heureuse encore la République qui peut, dans le monde difficile d'aujourd'hui, consacrer du temps à l'étude d'une telle motion ! Pour certains observateurs superficiels, elle peut prêter à sourire, mais dans le fond ce n'est pas anodin, au contraire c'est sérieux et réjouissant.

Il y a dix ans, en dehors de considérations techniques, imaginez l'accueil réservé à cette proposition : elle aurait été balayée d'un revers de la main, aurait-elle même existé ?

Tout cela démontre un changement profond de mentalité, une prise de conscience générale des problèmes énergétiques et environnementaux qui vont déterminer l'avenir des citoyens de ce canton et, par extension, des habitants de cette planète, dont l'équilibre vital semble chaque jour plus fragile et plus incertain.

Proposition de motion (1697)

pour un encouragement des deux-roues à assistance électrique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l'augmentation de la demande de mobilité ;
- les problèmes de pollutions atmosphérique et sonore constatés dans le canton ;
- la nécessité de la lutte contre la sédentarité afin d'améliorer la santé des habitant-e-s de la région ;
- l'augmentation de l'utilisation du scooter thermique dans notre région ;
- le constat que le vélo est, avec la marche à pied, le mode de transport le moins polluant ;
- les dimensions de notre canton idéalement adaptées au rayon d'action du vélo à assistance électrique ;
- le coût encore relativement élevé des vélos et des scooters à assistance électrique ;
- les avantages fiscaux accordés aux voitures neuves peu polluantes pendant trois ans,

invite le Conseil d'Etat

à faire connaître et à encourager l'achat et l'usage des deux-roues électriques en partenariat avec les communes.